

TINE JORISSEN*

LE AUFFANGLAGER BREENDONK ET LE POLIZEILICHES
DURCHGANGLAGER AMERSFOORT : UNE COMPARAISON

Nous allons ici ébaucher une comparaison entre les personnels de garde du *SS-Auffanglager Breendonk* (Belgique) et du *Polizeiliches Durchgangslager/Erweitertes Polizeigefängnis* d'Amersfoort (Pays-Bas). En introduction, un court rappel historique des faits militaires relatifs au début de la Seconde Guerre mondiale dans les deux pays pour ensuite se consacrer à l'étude des deux cas. La première partie étudiera les figures principales des deux camps pour ensuite dégager aussi bien les points communs que les différences entre eux. Enfin, la seconde partie étudiera comment les Pays-Bas et la Belgique ont traité après-guerre les anciens gardiens des camps, qu'ils soient allemands ou nationaux. Nous tenterons ensuite de déterminer comment les opinions publiques ont réagi et ont pu influencer les débats publics.

LA PÉRIODE DE GUERRE EN BELGIQUE ET AUX PAYS-BAS ET LA NAISSANCE DES CAMPS
D'AMERSFOORT ET DE BREENDONK

Le 10 mai 1940, l'Allemagne nazie envahissait les Pays-Bas et la Belgique. Les deux pays capitulaient respectivement le 15 et le 28 mai de la même année. Initialement, ils sont placés tous deux sous la direction d'une *Militärverwaltung*, une administration militaire elle-même dirigée par le général Alexander Von Falkenhausen. Aux Pays-Bas cependant, il était rapidement remplacé par Arthur Seyss-Inquart, commissaire du Reich dirigeant une *Zivilverwaltung*, une administration générale civile aux mains de la SS.

Durant les préparatifs de l'invasion de l'Europe de l'Ouest, il n'était pourtant pas fait formellement mention de l'arrivée d'institutions autres que militaires dans les zones occupées. Les forces d'Occupation devaient se limiter à la mise sous tutelle et au contrôle des pays occupés. Au cas où la population se serait réellement soulevée

* Historienne attachée au musée de Breendonk.

en faisant usage d'armes contre l'Occupant, des mesures sévères seraient prises. Cependant, le principe de l'administration militaire de la Belgique jusqu'en juillet 1944 demeura une exception par rapport à l'administration des autres pays conquis d'Europe occidentale. Alors que dans ces derniers, une *Zivilverwaltung* était rapidement installée, les services policiers allemands en Belgique ne devaient faire place nette pour l'émergence d'un état policier aux ordres directs de Himmler (*Reichsführer* de la SS) qu'en juillet 1944. Alexander Von Falkenhausen cédait alors sa place à Grohé. Richard Jungclaus était, quant à lui, nommé représentant d'Himmler en Belgique avec le titre de *Höherer SS- und Polizeiführer*.

Dès juillet 1940 cependant, en présence du dirigeant de la *Reichssicherheitshauptamt* Heydrich, un *Sipo-SD* (*Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst*) *Dienststelle* avait été mis en place à Bruxelles. Théoriquement soumise à la *Militärverwaltung*, cette organisation ne prenait en réalité ses ordres que directement du *Reichssicherheitshauptamt*, l'Administration Centrale de Sécurité du Reich, véritable Ministère de la police SS¹.

Malgré le fait que les deux pays vivaient sous une administration différente, les expériences de guerre de la Belgique et des Pays-Bas étaient semblables et comparables en bien des points. Au départ était prévue une phase d'occupation passive. En effet, la phase purement militaire avait été brève et les objectifs de l'occupant allemand atteints en temps et heure. Aucun des deux pays ne devait être écrasé ou sa population déportée, voire anéantie.

Le choix d'étudier le *Polizeiliches Durchgangslager* d'Amersfoort est dicté par les nombreux points de ressemblance avec le *SS-Auffanglager* Breendonk en ce qui concerne l'organisation interne, les méthodes adoptées et la mise en place du personnel².

Le fort de Breendonk n'a pas été construit par les SS durant la Seconde Guerre mondiale : il fut créé à cause de l'intérêt stratégique qu'avait acquis Anvers durant le XIX^e siècle. Sa construction, décidée en 1906, débute en 1909 et s'inscrit dans le cadre d'une seconde enceinte de fortifications protégeant la métropole anversoise.

L'ouverture du *SS-Auffanglager* Breendonk dès le début de la Seconde Guerre mondiale (le 20 septembre 1940) résulte d'une collaboration entre les divers services allemands : *Militärverwaltung*, *Sipo-SD* et *Reichssicherheitshauptamt*. Il est plausible que la demande de disposer de son propre camp provint de la *Sipo-SD* car jusqu'à ce moment, elle était obligée d'enfermer ses prisonniers dans les endroits prévus à cet effet par la *Militärverwaltung*.

La localisation du fort de Breendonk est l'élément déterminant du choix de cet endroit comme lieu de détention : situé le long de la voie rapide Bruxelles-Anvers, à mi-chemin entre les deux plus grandes métropoles de Belgique, à courte distance d'une station de chemin de fer bien reliée au réseau belge via Malines, le choix était évident. De plus, plus de 90 % des populations juives de Belgique sont, à ce moment, rassemblées dans les villes d'Anvers et de Bruxelles.

La décision de créer le camp est prise dans les jours ou les semaines précédant la date du 29 août 1940 et s'intègre parfaitement dans une logique organisatrice : un

lieu de détention était devenu obligatoire pour structurer le réseau de la *Sipo-SD* et les premiers signes annonciateurs d'un changement d'attitude de la population belge face à l'occupant commençaient à être perceptibles. Ainsi début août sont réalisés les premiers actes de sabotage et le 15 du mois paraît le premier numéro de la « Libre Belgique » clandestine. L'attitude héroïque des Britanniques lors de la « bataille d'Angleterre » est également un élément dont il faut tenir compte en ce qui concerne l'émergence d'une attitude résistante au sein de la population belge.

Le terme *Auffanglager* (« camp d'accueil ») confirme l'idée que les *Häftlingen* ou détenus ne devaient que transiter dans le camp sans y séjourner – sauf exception – très longtemps avant leur déportation vers les camps hollandais de Vught ou allemands de Buchenwald ou Neuengamme. Les premiers détenus sont enfermés dans le camp le 20 septembre 1940 et quasiment jour pour jour quatre années plus tard le camp est libéré. La population du camp est à l'origine très variée : on y trouve des Juifs et des droits communs. Néanmoins la grande majorité des détenus y séjournent pour faits de résistance ou comme prisonniers politiques. Au total de la guerre, près de 4 000 prisonniers auront eu à faire face aux conditions de vie très dures du camp : la faim omniprésente, le travail forcé huit heures par jour et les mauvais traitements constants. Seule la moitié d'entre eux survivra à la guerre : près de 280³ détenus décéderont au Fort même tandis que les autres décéderont dans des camps allemands, autrichiens, hollandais ou polonais⁴.

Aux Pays-Bas, les prisonniers de la *Sipo-SD*, pour lesquels plus aucune place n'est disponible dans les prisons officielles, sont amenés dans les baraquements du camp de Schoorl. Pour cause de mauvaise situation géographique, ce dernier est finalement fermé dans le courant de l'année 1941. Comme pour Breendonk, le facteur décisif du choix d'un nouvel emplacement pour un camp fut son accessibilité. Le regard de l'occupant se pose finalement sur un camp de baraques qui avait été construit pour accueillir les soldats néerlandais mobilisés en 1939. Il est situé dans le voisinage d'Amersfoort, à l'écart des zones habitées mais bien desservies par route et voies ferrées.

Les raisons de la mise en route d'un nouveau camp sont identiques à celles avancées pour expliquer Breendonk : partout dans les pays occupés, suite au passage des troupes allemandes, on est à court de cellules... L'occupant crée ainsi des camps pour y enfermer tous ceux qu'il ne désire plus voir librement circuler dans le pays ou ailleurs.

Le camp d'Amersfoort reçoit jusqu'au printemps 1943 le nom officiel de *Polizeiliches Durchgangslager*. Ici également il est question d'un « camp de passage » - un grand nombre de détenus fut effectivement déporté vers des camps allemands ou ailleurs aux Pays-Bas - aux mains de la *Sipo-SD*. Au milieu de l'année 1941 arrivent les premiers prisonniers. Ici aussi le profil de ces prisonniers est très varié : à côté de détenus juifs, on trouve des résistants, des prisonniers politiques, des prisonniers de droit commun ou des réfractaires au travail obligatoire. De façon identique à ce qui se passe à Breendonk, le régime quotidien est celui d'un véritable

Konzentrationslager ou camp de concentration : les détenus sont soumis à un travail obligatoire exténuant, reçoivent peu à manger et sont soumis à des punitions corporelles quasi quotidiennes.

La construction du *Konzentrationslager Herzogenbusch* à Vught met en mars 1943 temporairement un terme à l'histoire du camp d'Amersfoort ; terme de courte durée cependant, puisque dès le mois de mai de la même année, il rouvre ses portes. La réouverture du camp coïncide avec la politique active de mise au travail entamée aux Pays-Bas à cette époque. La véritable traque des réfractaires au travail obligatoire alors menée par l'occupant mène à des milliers d'arrestations. Le nouveau camp change alors de nom et devient un *Erweitertes Polizeigefängnis* : point de rassemblement, bureau de sélection et centrale de départ pour ceux soumis au travail obligatoire et se trouve ainsi soumis à l'autorité de la police locale. D'autres groupes de prisonniers tels les prisonniers politiques, les otages et les Juifs sont également présents dans le nouveau camp mais dorénavant de façon minoritaire. La vie durant ces deux périodes du camp est rythmée par un passage rapide des détenus qui ne restent en moyenne guère plus de deux ou trois mois dans le camp.

Durant la première période – 18 août 1941 jusqu'au printemps 1943 – passent au camp d'Amersfoort – selon l'administration allemande – 8 522 personnes. Un quart d'entre elles seront déportées vers les camps de concentration de l'Allemagne nazie ; 3 336 seront libérées ou livrées aux instances de la justice néerlandaise. 316 détenus perdent la vie à Amersfoort, parmi lesquels 148 par exécution.

Le nombre total de détenus pour la seconde période – mai 1943 au 19 avril 1945 – s'élève quant à lui à environ 26 700 personnes. Plus de 13 240 d'entre eux furent déportés vers l'Allemagne principalement pour y être mis au travail et environ 3 150 détenus politiques seront déportés vers des camps de concentration. Seuls 9 230 furent libérés.

Le nombre total de détenus pour Amersfoort s'élève donc à environ 35 000 personnes, près de huit fois plus que pour le camp de Breendonk.

Le 19 avril 1945, l'autorité du camp est transférée à la Croix-Rouge néerlandaise. Les quelques 475 à 500 détenus encore présents échappent enfin à l'autorité des troupes d'occupation allemandes. Le 20 avril 1945, les derniers gardes allemands quittent le camp⁵.

LE PERSONNEL DES CAMPS DE BREENDONK ET AMERSFOORT

Le terme générique "personnel du camp" peut dans les deux cas se subdiviser en cinq groupes distincts : les S.S., les soldats de la *Wehrmacht*, les détenus collaborant, le personnel civil et le personnel médical. Le groupe des SS ne comporte pas uniquement des Allemands mais également quelques Hollandais en ce qui concerne Amersfoort et des SS flamands, roumains et hongrois pour le cas de Breendonk.

Dans l'état actuel de nos recherches, 93 personnes ont pu être identifiées avec certitude en ce qui concerne le personnel de Breendonk durant les quatre années que

dura l'Occupation : vingt-quatre SS allemands, onze SS roumains et hongrois, vingt-quatre SS flamands, six soldats de la *Wehrmacht*, treize détenus, sept civils engagés au camp et enfin sept membres du staff médical.

Pour Amersfoort, le total global est actuellement estimé à dix-huit SS allemands et sept hollandais, ainsi qu'un soldat de la *Wehrmacht*, cinquante-neuf détenus ou *Prominents*, un civil et quatre membres du staff médical. Une étude est toujours en cours pour affiner ces totaux⁶.

Dans le courant de l'année 1941, une centaine de *Auslandsdeutsche* ou d'Allemands du *Reich* qui habitent aux Pays-Bas est appelée à s'engager dans la *Waffen-SS*. Officiellement, l'inscription se fait sur base volontaire, mais en réalité il apparaît difficile, voire impossible de s'y opposer. Ils doivent entamer leur formation militaire dans le camp d'Amersfoort. Le doute est permis quant à savoir si ces Allemands du *Reich* savent où cette formation va les mener. Selon Willy Engbrocks, ex-gardien du camp d'Amersfoort, peu de gens sont – à ce moment – conscients qu'ils s'engagent dans la SS. Cependant, l'arrivée du *Obersturmführer* Walter Heinrich en tant que commandant du camp rend la situation bien plus claire à tous : leur tâche sera clairement la garde du camp (*Wachkommando*) et ils ne seront en contact direct avec les détenus du camp que lorsque ces derniers le quitteront pour des occupations extérieures. Par ailleurs, Hans Stöver arrivé au même moment que Heinrich, se voit attribuer la direction des détenus en tant que *Schutzhaftlagerführer*.

Un petit groupe d'une vingtaine de *Auslandsdeutsche* est alors sélectionné pour la formation des SS du camp qui, à côté des tâches bureaucratiques, entreront en contact direct avec les prisonniers. Le profil social de cette levée de SS est très divers : il peut s'agir aussi bien de nazis convaincus que d'aventuriers en quête d'émotions fortes ou de personnes qui ne s'engagent pas de leur plein gré dans la *Waffen-SS*. Par manque de cadres qualifiés en tant que gardiens, appel est fait à deux vieux routiniers des camps qui sont envoyés aux Pays-Bas pour y enseigner « comment traiter les détenus ». Le commandant du camp Heinrich a lui-même peu d'expérience de la fonction qu'il exerce mais il est épaulé par le commandant de Schoorl, le susmen-tionné Hans Stöver et à partir de 1942 par Karl Peter Berg.

Alors que le nombre de détenus augmente, le camp de formation de la SS est lui aussi étendu. En octobre 1941, quelques dizaines de membres du NSB⁷ viennent à Amersfoort suivre leur formation. Une quinzaine d'entre eux aurait abandonné la formation après avoir appris qu'elle les mènerait à devenir gardien de camp et qu'ils devraient rester aux Pays-Bas. Les autres forment finalement le premier contingent de gardiens de camp hollandais. Il est surprenant de constater que le camp SS était resté essentiellement aux mains des Allemands alors que le *Wachbataillon* et la garde extérieure du camp était assurée par de nombreux Hollandais. Cet état de fait devait changer structurellement à partir de 1943, au moment de la réouverture du camp de Amersfoort. Le commandant du camp Heinrich a entre temps obtenu une nouvelle mutation et a été remplacé par Karl Peter Berg. La carrière de Hans Stöver est réorientée en interne et sa fonction de *Schutzhaftlagerführer* reprise par le très instable

Joseph Kotälla. Les Hollandais commencent alors à prendre de l'importance au sein du camp SS, Willem van der Neut, *Blockführer*, et J.J. Gombert en sont des figures réputées et marquantes mais le plus redouté de tous les SS néerlandais est sans conteste Berend Johan Westerveld. Il endosse la même fonction que Joseph Kotälla, et selon le neurologue van der Does de Willebois, qui l'étudia après la guerre, les deux hommes ne partageaient pas seulement leur fonction. Il décrit Westerveld comme un « psychopathe paranoïde chargé héréditairement, irritable, sans affectivité, avec des tendances agressives, des accès de colère teintés de sadisme, avec un développement sexuel contrarié, une tendance à des crises d'angoisse et de maniaquerie, de lamentation et d'alcoolisme ».

La plupart des SS se rendent coupables de très sévères exactions à l'encontre des détenus. En ce qui concerne la première période du camp, les principaux sont Heinrich Dohmen; Maximilian Ridder, responsable du bunker⁸ et *Arbeitsdienstführer* qui s'occupe entre autres choses de la répartition des détenus dans les *kommandos*; Karl Titho, responsable du charroi et garde principal sur quelques chantiers, et Herman Wolf, actif comme *Blockführer*. De la seconde période, on retient principalement Joseph Kotälla, Edmund Brahm, responsables de la *Bekleidungskammer*, et les néerlandais coupables des mêmes faits⁹.

En opposition à Amersfoort, Breendonk n'est pas un camp de formation de la SS. Cependant, il compte un grand nombre de gardiens et cette surreprésentation par rapport à un nombre relativement peu élevé de détenus en devient une de ses principales caractéristiques.

Les commandants du camp, Philipp Schmitt et Karl Schönwetter, appartiennent tous deux à une génération dont sont issus à la fois la grande majorité des cadres supérieurs de la *Reichssicherheitshauptamt* ainsi que le noyau des commandants de camps de concentration. Cela concerne une génération qui est trop jeune pour avoir combattu durant la Première Guerre mondiale mais trop âgée pour en avoir seulement le souvenir d'une enfance lointaine. Johann Stöver et Karl Peter Berg du camp d'Amersfoort appartiennent à cette même génération.

Exception faite des premiers mois, le personnel du *Auffanglager* compte en moyenne huit SS allemands. Leur présence varie de quelques semaines à plusieurs années. L'un des rares à avoir passé la quasi intégralité des quatre années d'occupation dans le camp est Arthur Prauss, l'officier en charge de la surveillance des détenus. Selon ses propres dires, il avait acquis l'expérience des camps de concentration par un passage au camp de Sachsenhausen. Par sa violence quotidienne, il rendit éprouvante la vie des détenus. Le plus brutal des SS allemands est cependant Johann Kantschuster. Comparable à Joseph Kotälla à Amersfoort, Kantschuster est un malade mental. Dans un rapport officiel daté du 24 janvier 1941, Richard Glücks, l'inspecteur des camps de concentration, note qu'il « [était] sans aucun doute un bon à rien dont on ferait bien de se tenir à l'écart ». La raison de son arrivée à Breendonk reste à ce jour non élucidée.

En septembre 1941 arrivent les premiers SS flamands à Breendonk. Tandis que la fonction de commandant du camp reste réservée aux SS d'origine allemande, le service de garde interne du camp (la garde extérieure est assurée par un détachement de la *Wehrmacht*) est assumé aussi bien par des SS allemands que belges. Ils sont majoritairement issus de classes sociales inférieures ou de la classe moyenne. Actuellement, nous ne pouvons attribuer une appartenance politique certaine qu'à six d'entre eux : trois étaient membres du V.N.V.¹⁰, deux de Rex¹¹ et un dernier appartenait à la famille socialiste¹². Bien évidemment aucun d'entre eux ne s'est rendu à un bureau d'embauche afin de devenir gardien de Breendonk. À cinq exceptions près, ils sont tous engagés volontaires dans la *Waffen-SS*. Une fois admis au service, certains n'ont plus réellement le goût de monter au front ou n'en sont tout simplement pas capables. La conséquence en est qu'ils sont admis en service à Breendonk comme gardiens. Initialement, les SS d'origine belge agissent de façon raisonnable, mais le temps passant, ils s'endurcissent et deviennent encore plus violents et durs que leurs maîtres allemands. Les deux plus sinistres gardiens belges sont sans conteste Fernand Wijss et Richard De Bodt qui apparaissent dans presque tous les témoignages d'anciens détenus. Ils arrivent respectivement au fort en septembre 1941 et au mois d'août 1942 et tous deux restent jusqu'à l'évacuation finale du camp en septembre 1944. Wijss est une recrue de la *Waffen-SS* avec peu de base idéologique; tandis que De Bodt est entré rapidement au service de la *Sipo-SD* et est avant-guerre membre de Rex. Ils sont tous deux responsables de nombreux décès dans le fort et d'un nombre impressionnant de mauvais traitements sur les prisonniers¹³.

Dans les grands camps de concentration, les SS exercent leur pouvoir par l'intermédiaire d'une hiérarchie de privilégiés du camp, les *Funktionshäftlinge*. Il s'agit principalement des doyens de camps, des doyens de *block*, de responsable de chambrées et de détenus en poste à l'administration centrale du camp. Le système de Breendonk, avec des chefs de chambrée et/ou de chantier (*Zugführer - Arbeitsführer*) en fut une sorte de *spin-off*. Les fonctions en usage dans le camp d'Amersfoort, par exemple doyen du camp et de chambrée (*Lagerälteste - Blockälteste*) sont plus à mettre en relation avec l'univers concentrationnaire. Grâce à leurs fonctions privilégiées, ces détenus échappent souvent aux caractéristiques les plus dures du camp. Ils sont nombreux à utiliser de la pire façon leurs privilèges mais ce n'est pas cependant la règle. À Breendonk, les plus célèbres de ces bourreaux sont Walter Obler, Sally Lewin et Fernand Daumerie, tandis qu'à Amersfoort on retiendra les noms de Teun Van Es et de Willem Eegdeman.

Les premiers chefs de chambrée du camp de Breendonk sont majoritairement des Juifs. Finalement il apparaît que le nombre de chefs de chambrée juifs usant de leurs privilèges au détriment de leurs compagnons d'infortune (en ce qui concerne la première période du camp, avant l'été 1942) est disproportionnée par rapport au nombre de chefs de chambrée aryens. Une explication à ce phénomène semble être le fait que, emportés dans le tourbillon de la victoire aisée à l'Ouest et pas encore confrontés à une réelle Résistance, le lieutenant Prauss ait épargné les détenus aryens

de fonctions jugées difficiles. Mais alors que la situation militaire évolue lentement mais sûrement vers la défaite, les SS flamands sont poussés à utiliser toutes les personnes disponibles et n'ont plus les mêmes exigences qu'auparavant quant à la fonction de chef de chambrée. Des détenus belges sont alors choisis comme chefs de chambrée et tous ne laissent pas entrevoir les plus belles facettes de leur personnalité, loin de là.

À Amersfoort, la dualité *Prominenten* juifs ou aryens n'est pas présente. Par leur présence massive parmi les premiers détenus du camp, les communistes occupent immédiatement les meilleures positions dans le camp. La direction allemande du camp et les autres types de détenus n'en éprouvent guère de grande satisfaction. Alors que deux gardiens expérimentés ont été amenés d'Allemagne afin de former le personnel du camp, on fait venir de Buchenwald une dizaine de détenus afin de montrer aux prisonniers d'Amersfoort la marche à suivre et tous les aspects pratiques de la vie quotidienne dans un camp. Après la réouverture du camp en mai 1943, la règle générale qui voulait que les services intérieurs de gestion du camp soient réservés aux prisonniers politiques resta inchangée mais les communistes n'obtinrent plus les places privilégiées qu'ils avaient auparavant¹⁴.

L'APRÈS-GUERRE ?

Durant les mois qui suivent la reddition des troupes allemandes, les SS belges qui ont été de service durant l'occupation au Fort de Breendonk sont arrêtés un par un. Le procès des « Wijss et consorts » qui débute en 1946 voit s'asseoir 23 personnes sur le banc des accusés : 14 SS belges, 6 chefs de chambrée et 3 travailleurs civils. Le procès débute alors que les horreurs de la guerre sont encore fraîches dans les mémoires de l'opinion publique : le retour des rescapés des camps de concentration allemands a créé un choc important dans la population ; l'intérêt du public pour les faits de guerre en est d'autant plus important. Par dessus tout, la presse produit quotidiennement des commentaires hautement émotionnels.

Le jugement du 7 mai 1946 condamne seize des prévenus, parmi lesquels les terribles et redoutés Fernand Wyss et Walter Obler, à mort. Pour douze d'entre eux, l'exécution de la peine est immédiatement réalisée. Deux des condamnés à mort voient leur peine commuée en prison à perpétuité par arrêté royal et deux autres sont condamnés par contumace. Quatre des accusés sont condamnés à la prison à perpétuité et deux autres à respectivement 15 et 20 années d'emprisonnement. Un seul des prévenus, le chef de chambrée Henri Van Borm, est acquitté. Le public présent marqua son approbation du verdict par des applaudissements nourris.

À l'occasion du procès de Richard De Bodt apparut combien était lourd le poids relatif de l'opinion publique. De Bodt n'est arrêté qu'en 1951 et amené devant la Cour militaire d'Anvers. Sa condamnation à mort de 1946 durant le procès de « Wijss et consorts » est simplement à ce moment confirmée.

Cependant, six mois avant son arrestation, le gouvernement social-chrétien avait décidé que plus aucune peine de mort ne serait dorénavant exécutée. Le parti s'efforçait alors de limiter l'impact de la répression. Ignorant l'onde de choc que sa décision produirait, le Ministre de la Justice Pholien commue alors la peine de mort en peine de prison à perpétuité. Les partis de l'opposition – socialistes et libéraux – avaient pour les élections communales déjà choisi comme thème de campagne la politique de grâce du ministre Pholien. La décision prise dans l'affaire De Bodt et ensuite la libération du très controversé commissaire de la Gendarmerie Van Coppenolle arrivèrent dans ce contexte au bon moment. Ces deux décisions firent en sorte que les Associations patriotiques et d'Anciens combattants ainsi que les associations d'anciens détenus, exigent – et obtiennent – la démission de Pholien. La manifestation impressionnante du 14 septembre 1952 n'avait pas manqué sa cible. Le décès de De Bodt le 3 janvier 1975 dans la prison de Saint-Gilles (Bruxelles) fut traitée par la presse en des mots relativement neutres à mettre en rapport avec le déclin naissant du souvenir de la guerre¹⁵.

À l'occasion des procès du personnel de garde du camp de Breendonk, la grande majorité des SS allemands échappent à la Justice. Les adaptations aux lois relatives à la tenue des procès d'étrangers poursuivis pour crimes de guerre sur des citoyens belges ne prirent cours qu'en 1947. Parmi les hauts gradés allemands, seuls le commandant du camp, la major de la SS Philip Schmitt put être condamné par une Cour de Justice belge. En 1949, il est condamné à mort ; peine dont l'exécution survint en 1950. Il fut rendu responsable des décès de détenus alors qu'il assumait la direction du camp, malgré le fait qu'il n'avait personnellement pas battu ou tué de détenu. La couverture par la presse resta à ce moment très neutre.

Le second commandant, Karl Schönwetter ne fut quant à lui jamais amené devant la Justice belge et fut même – chose remarquable – libéré du camp de prisonniers de guerre américain où il était encore détenu en 1947. En 1968, une Cour allemande reprit une enquête à son égard mais elle fut clôturée en 1975 par l'abandon total et définitif de toute poursuite. Selon le droit allemand en vigueur, on ne pouvait poursuivre Schönwetter puisqu'on ne pouvait le rendre responsable direct de morts ou de coups mortels. Le major Schmitt lui-même aurait eu peu de chance d'être poursuivi en 1975¹⁶.

Alors que l'on savait dès le début en Belgique que le droit national n'offrait pas la possibilité de poursuivre des criminels de guerre allemands, la situation était toute autre aux Pays-Bas. Là, on pensa immédiatement pouvoir juger aussi bien les criminels de guerre allemands que néerlandais mais la Cour de Cassation extraordinaire signala que le Droit néerlandais n'était pas en cela compétent. Au même titre qu'en Belgique, les adaptations légales furent réalisées en 1947 : tout Allemand ayant maltraité un citoyen néerlandais en agissant à l'encontre du droit de la guerre, pourrait être poursuivi et condamné selon les lois en vigueur aux Pays-Bas pour ce type de crime.

Exception faite du cas de Joseph Kotälla, les articles concernant le personnel du camp d'Amersfoort n'existent qu'en nombre limité. Un travail est cependant actuellement en cours de réalisation¹⁷.

Le 18 novembre 1948 la Cour de Justice extraordinaire d'Amsterdam ouvrait l'affaire contre les SS allemands Erwin Alscher, responsable du traitement infligé à la centaine de prisonniers de guerre soviétiques, Edmund Brahm, Karl Peter Berg, Joseph Kotälla, Johann Oberle et Hermann Wolf.

Dans un délai d'un mois est déjà proclamée la décision du tribunal : Berg et Kotälla sont condamnés à mort, Wolf est condamné à la réclusion à perpétuité, Alscher, Brahm et Oberle sont respectivement condamnés à 10, 15 et 20 ans de réclusion. Au contraire de la presse belge où des articles quasi quotidiens étaient publiés relatant les débats du procès contre « Wijss et consorts », le procès à l'encontre des six membres du personnel d'Amersfoort n'est relaté que quatre fois dans le quotidien néerlandais NRC Handelsblad.

Une année plus tard, en 1949, Berend Westerveld, SS néerlandais, est condamné à mort et ses collègues allemands Heinrich Dohmen et Maximilian Ridder sont envoyés en détention pour 17 années. L'ancien commandant du camp de Schoorl et *Schutzhaftlagerführer* à Amersfoort, Hans Stöver est poursuivi pour ses activités après son service à Amersfoort et est finalement condamné à 23 années de prison. Il sera libéré en 1960. Par analogie avec Breendonk, quelques privilégiés ou *Prominenten*, sont également jugés et condamnés. Alors que le sort du premier commandant du *Auffanglager*-Breendonk est bien connu, il en va tout autrement du premier commandant d'Amersfoort, Heinrich, pour lequel on ne trouve nulle trace d'une éventuelle condamnation.

Le nombre total de condamnations à mort lors du procès de « Wijss et consorts », douze, est important, *a fortiori* si on le met en relation avec les condamnations à mort réellement mises à exécution pour le personnel d'Amersfoort, à savoir une : Karl Peter Berg. Lors de la révision de peine de Berend Westerveld, la Cour de Cassation extraordinaire transforme sa peine de mort en peine de réclusion à perpétuité. En 1951, Joseph Kotälla bénéficie quant à lui également d'une grâce. Cette situation est à mettre en rapport avec la grâce accordée à Richard De Bodt en Belgique. Les réactions des deux opinions publiques sont également à remarquer : en 1972, une bronca populaire s'élève à nouveau à l'occasion de la proposition de libération par le Ministre de la Justice de Kotälla de deux criminels de guerre allemands. Ce fut également perceptible dans la presse néerlandaise où la relation des faits s'appuyait sur des mots chargés d'émotion. Cette proposition ne connaît finalement pas de suite et Kötalla meurt en 1979 dans la prison de Breda¹⁸.

En Belgique et aux Pays-Bas on constata à l'origine une évolution comparable. Les deux pays choisirent d'exclure de la société tous ceux qui avaient collaboré avec l'occupant. Après un certain temps, l'attitude des gouvernants néerlandais s'assouplit et les mesures prises à l'égard des collaborateurs et criminels de guerre nazis furent adoucies ; attitude rendue possible par le peu d'opposition marquée par l'opinion

publique. Au départ, la colère aux Pays-Bas était en grande partie dirigée vers les seuls collaborateurs néerlandais. Après 1950, l'intérêt porté à ces affaires diminua mais connut un sursaut à partir des années 1960. La critique porta alors exclusivement sur les Allemands. Preuve en est donnée qu'après 1960, plus aucun Allemand – exception faite de Willy Lages¹⁹ – ne fut libéré tandis que les trente-neuf Néerlandais condamnés à mort ou à perpétuité et qui se trouvaient encore en prison en mai 1960 furent libérés, en juin 1964, sans susciter de réaction dans l'opinion publique. La rupture dans la politique des grâces accordées aux criminels de guerre allemands est très certainement liée à l'évolution de la perception qu'a eu la population néerlandaise de la Seconde Guerre mondiale.

Le réveil des années 1960 opéré aux Pays-Bas n'eut pas lieu en Belgique. Les dernières enquêtes en vue d'éventuelles poursuites des commandants du camp de Breendonk ne furent pas menées par la Justice belge mais bien allemande. En Belgique, il n'y avait depuis longtemps déjà plus de pression populaire sur le gouvernement pour exiger de nouvelles mesures à ce sujet²⁰.

NOTES

¹ Patrick Nefors, *Breendonk 1940-1945. De geschiedenis*. Brussel, Standaard Uitgeverij, 2004, p. 17 ; Mark Van den Wijngaert (ed.), *België tijdens de Tweede Wereldoorlog*. Brussel, Standaard Uitgeverij, 2004, p. 155-156 ; Geraldien Von Frijtag Drabbe Kunzel, *Het recht van de sterkste. Duitse strafrechtspleging in bezet Nederland*. Amsterdam, Bert Bakker, 1999, p. 48, 51 ; Geraldien von Frijtag Drabbe Kunzel, *Kamp Amersfoort*. Amsterdam, Mets en Schilt, 2003, p. 21-22 ; Albert De Jonghe « La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles », in *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, SOMA, n° 8, 1984, p. 123, 164-166.

² Pieter Lagrou, "The legacy of nazi occupation. Patriotic Memory and National Recovery in Western Europe, 1945-1965", in *Studies in the social and cultural history of modern warfare*, deel 8, Cambridge, University Press, 2000, p. 3.

³ 165 personnes fusillées, 30 pendues et environ 85 mortes d'épuisement ou d'inanition.

⁴ Patrick Nefors, *op. cit.*, p. 13, 15, 23-25, 329 ; Étienne Verhoeyen, *België Bezet, 1940-1944. Een synthese*. Brussel, 1993, p. 296.

⁵ Geraldien von Frijtag Drabbe Kunzel, *Kamp Amersfoort*. Amsterdam, Mets en Schilt, 2003, p. 26, 29-30, 36, 55, 127-128, 161, 210 ; "Om niet te vergeten. De Tweede Wereldoorlog herdacht in Amersfoort", *Gemeente Amersfoort*, 2005, p. 15-16, 19 ; www.kampamersfoort.nl

⁶ M^{lle} Tine Jorissen travaille actuellement un doctorat à l'Université Libre de Bruxelles traitant des poursuites au pénal du personnel des camps aussi bien de Belgique (Breendonk-Dossin) que des Pays-Bas (Amersfoort) et de France (Compiègne).

⁷ Nationaal Socialistische Beweging (NSB). Le dirigeant en est Anton Mussert.

⁸ Dans le langage des camps, la salle de torture.

⁹ Geraldien von Frijtag Drabbe Kunzel, *Kamp Amersfoort*. Amsterdam, Mets en Schilt, 2003, p. 30-34, 50, 52-54, 186-188 ; "Om niet te vergeten. De Tweede Wereldoorlog herdacht in Amersfoort", *Gemeente Amersfoort*, 2005, p. 16 ; www.kampamersfoort.nl

¹⁰ Eugène Raes, Frans Van Neck et Edmond Cuyt.

¹¹ Richard De Bodt et Frans Van Hul.

¹² Marcel De Saffel.

¹³ Patrick Nefors, *op. cit.*, p. 182, 209, 213, 224-227, 234-235, 247; Geraldien von Frijtag Drabbe Kunzel, *Kamp Amersfoort*. Amsterdam, Mets en Schilt, 2003, p. 26, 53, 65-66.

¹⁴ Patrick Nefors, *op. cit.*, p. 254-279; Geraldien von Frijtag Drabbe Kunzel, *Kamp Amersfoort*. Amsterdam, Mets en Schilt, 2003, p. 84-85, 87, 189.

¹⁵ Auditoraat-generaal, Proces Breendonk, bundel n° 265, doc. Krijgshof overzicht van beklaagden. Jules Wolf, *Le procès de Breendonk*, Bruxelles, Larcier, 1973, p. 11, 17, 25-27; Patrick Nefors, *op. cit.*, p. 242-251; « Les Conseils de Guerre: le procès des bourreaux de Breendonck », in *La Libre Belgique*, 1^{er} mars 1946. « Het volle licht in de duistere Hel van Breendonk. Een bende beulen op de beschuldigingsbanken », in *Gazet van Antwerpen*, 7 mars 1946. « Les rescapés de Breendonck viennent accuser leurs bourreaux », in *La Dernière Heure*, 8 mars 1946. « Het Proces der Beulen van Breendonk. Weiss daagt zijn ex-Slachtoffers uit met zijn cynischen Beulengrijns », in *Volksgazet*, 23 mars 1946; Pieter Lagrou, « Welk vaderland voor de vaderlandse verenigingen? Oorlogsslachtoffers en verzetsstrijders en de nationale kwestie 1945-1958 », in *Bijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis*, n° 3, 1997, p. 151; Luc Huysse en Stefaan Dhondt *Onverwerkt verleden. Onverwerkt verleden: collaboratie en repressie in België 1942-1952*. Leuven, Kritak, 1991, p. 11, 82. « Beul van Breendonk sterft in gevangenis », in *De Standaard*, 6 januari 1975. « Richard Debodt est mort à Saint-Gilles », in *La Libre Belgique*, 7 janvier 1975.

¹⁶ Pieter Lagrou, « Poor little Belgium? Belgian trials of German war criminals, 1944-1951 », p. 2, 9, 17. Pasinomie, 20 juin 1947 – *Loi relative à la compétence des juridictions militaires en matière de crimes de guerre*. Patrick Nefors, *op. cit.*, p. 193, 198-200; « Schmitt ter dood veroordeeld. De bevelhebber van het folterkamp Breendonk », in *De Standaard*, 26 novembre 1949; « Conseils de guerre. Le major S.S. Schmitt, commandant du fort de Breendonck est condamné à mort », in *La Libre Belgique*, 26 novembre 1949.

¹⁷ Voir note 6.

¹⁸ Hinke Piersma, *De drie van Breda. Duitse oorlogsmisdadigers in Nederlandse gevangenschap 1945-1989*. Balans, 2005, p. 10, 16-17, 44; A. D. Belinfante, A. In plaats van Bijtjesdag: de geschiedenis van de bijzondere rechtspleging na de Tweede Wereldoorlog. Assen, 1978, p. 486-487, 497; Geraldien von Frijtag Drabbe Kunzel, *Kamp Amersfoort*. Mets en Schilt, 2003, p. 209-210; « De beulen van Amersfoort », in *NRC Handelsblad*, 20 au 20 novembre 1948; « De beulen van Amersfoort. Tegen allen de doodstraf geëist », in *NRC Handelsblad*, 29 novembre 1948; « De beulen van Amersfoort. De gronden voor de eisen van de advocaat-fiscaal », in *NRC Handelsblad*, 1 décembre 1948; « Berg en Kotalla ter dood veroordeeld », in *NRC Handelsblad*, 14 décembre 1948; « Kamerleden uiten kritiek op gratie "drie" », in *NRC Handelsblad*, 23 février 1972; « Ik ben al gebeld door mensen die voor de "drie van Breda" al vuurpeletons gevormd hebben », in *NRC Handelsblad*, 23 februari 1972; « Weer protest uit Israël tegen gratie », in *NRC Handelsblad*, 28 février 1972; « Houd de drie letterlijk en figuurlijk vast! », in *NRC Handelsblad*, 4-5 mars 1972; « De beslissing over de drie van Breda is gevallen », in *NRC Handelsblad*, 6 mars 1972.

¹⁹ Hoofd van de « Aussenstelle der Sicherheitspolizei und des Sicherheitsdienst », in Amsterdam en leiding over de *Zentralstelle für jüdische Auswanderung* in Amsterdam (organisatie belast met deportatie joden). Cf. Hinke Piersma, *De drie van Breda. Duitse oorlogsmisdadigers in Nederlandse gevangenschap 1945-1989*. Balans, 2005, p. 8.

²⁰ C. F. Ruter, *Enkele aspecten van de strafrechtelijke reactie op oorlogsmisdrijven en misdrijven tegen de menselijkheid*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1973, p. 129, 131.